SOM LA PROZ

ORSIERES

SENAIRE

COMMUNE D'ORSIERES

Orsières
Som la Proz
Senaire

POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES
SE REFERER AUX PLANS HOMOLOGUES LE 29.11.2011

affectation des zones

zone vieux bourg (CB)	DSII
zone centre village (CV)	DSII
zone extension village (CE)	DSII
zone résidentielle (R5)	DSII
zone villas dense (R4)	DSII
zone villas (R3)	DSII
zone artisanale (AR)	DSIII
zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP)	DSII
zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIP)	DSIII
zone commerce et habitation (CH)	DSII
zone artisanale à aménager	DSIII
zone camping, caravaning, résidentielle, à aménager	DSII
zone extension village à aménager	DSII
zone de constructions et d'installations publiques d'intérêt général pour les aménagements hydroélectriques	DSIII

à titre indicatif

- aire forestière
- zone de protection archéologique
- périmètre zone danger A
- périmètre zone danger B
- oléoduc
- Crues danger élevé
- Crues danger moyen
- Crues danger faible

Adopté par le Conseil Communal en séance du 18 décembre 2002
Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du 20 janvier 2003
Homologué par le Conseil d'Etat en séance du.....

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 16 mai 2003
Le Président : Le Chancelier :

L'Ancien :
Le Remaniée d'Ent :

03

Echelle 1 : 2000

Bureau technique
LONFAT-BORGEAT SA
Ingénieur EPF-SIA
1920 MARTIGNY

Cadastre à jour au 13 janvier 2003